

Expéditeurs : CSNPH
c/o SPF Sécurité sociale – DG Personnes handicapées
Centre Administratif Botanique – Finance Tower
Boulevard du Jardin Botanique 50 bte 150
1000 Bruxelles

Monsieur Kris Peeters, Vice-Premier Ministre et
Ministre de l'Emploi, de l'Economie et des
Consommateurs, chargé du Commerce extérieur,
de la Lutte contre la pauvreté, de l'Égalité des
chances et des Personnes handicapées

A tout le gouvernement fédéral - dans une
logique de handistreaming

Nos références : CSNPH – Véronique Duchenne
Date : 20.12.2018

Concerne : « les 12 travaux du Père Noël »

Monsieur le Ministre,

Le Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées (CSNPH) vous souhaite, en dépit de ces moments de grande confusion politique, la bienvenue en tant que nouveau Ministre chargé des personnes handicapées. Les personnes handicapées figurent depuis peu dans votre portefeuille de compétences, mais nous espérons sincèrement que leurs préoccupations occuperont toute votre attention ; tant leurs droits les plus élémentaires que leur participation à la vie en société sont souvent totalement bafoués! Par ailleurs, handicap et pauvreté relèvent très souvent d'un cercle vicieux. Sans compter que les discriminations ne sont jamais loin.

S'il ne faut plus rien espérer de Saint-Nicolas, nous plaçons tous nos espoirs dans le Père Noël ! Nous avons énormément travaillé tout au long de l'année avec différents cabinets. Nous avons également formulé, à la demande des cabinets, mais aussi de notre propre initiative, pas moins de 35 avis. Certains besoins restent encore totalement insatisfaits et ils sont pourtant absolument nécessaires pour assurer le respect des droits fondamentaux et la cohésion sociale. C'est pourquoi nous vous adressons ce jour une liste de 12 souhaits, que nous espérons se réaliser dans les prochains mois. Les avis du CSNPH ont été joints, car ils gardent leur actualité par rapport à l'état des dossiers, à savoir :

1. Assurer en urgence le remplacement des personnes qui ont quitté le Secrétariat du CSNPH et du BDF ([avis 2018-04](#)) ;
2. Améliorer structurellement la situation de la DG Personnes handicapées : retards, personnel, programmes informatiques, accessibilité des services, intégration des enseignements de l'Audit demandé sous le précédent Ministre ([avis 2018-08](#)) ;
3. Mettre en œuvre le principe de la participation des personnes handicapées aux processus de réflexion et de décision (exigence de la Convention ONU sur les Droits des Personnes Handicapées – renforcer la collaboration entre les Cabinets fédéraux et le CSNPH – cfr. décision du CM de septembre 2018 – rapport au CM au plus tard en mars 2019 (<https://www.presscenter.org/fr/pressrelease/20180723/20180907-rapportage-sur-le-handistreaming-etat-de-la-situation> - [avis 2016-14](#)));

Personne de contact : Véronique Duchenne

E-mail : info@ph.belgium.be
<http://ph.belgium.be>

4. Garantir la mise en œuvre correcte de la 6^{me} Réforme de l'Etat : des domaines de compétences ont été transférés vers les entités fédérées (APA et AFM) : il faut assurer que les droits primaires et dérivés soient maintenus pour tous les bénéficiaires actuels ;
5. Poursuivre l'étude sur l'évaluation médicale de l'AI ;
6. Relèvement de l'ARR au seuil de pauvreté : déjà un pas sous cette législature, mais l'écart reste de 20% ; il faut dégager de nouvelles marges sous 2019 pour les personnes handicapées ([avis 2018-22](#) et [avis 2018-11](#)) ;
7. Supprimer la prise en compte de l'Allocation d'intégration (AI) ou de l'Aide aux personnes âgées (APA) dans le cadre de l'octroi du Revenu d'Intégration sociale (RIS) et des autres aides sociales ;
8. L'emploi des personnes handicapées : la Belgique est un très mauvais élève et occupe la dernière place européenne sur le plan de l'accès au travail des personnes handicapées (cfr. les statistiques Eurostat):
 - a. sous la législature actuelle, il n'y a eu aucune mesure ciblée quant à la mise au travail des PH dans le domaine privé, alors que le CSNPH a mis des propositions sur la table: c'est inacceptable ([avis 2017-01](#)) ;
 - b. le projet 'back to work' ne permet pas de garder des personnes handicapées ou malades au travail, ni de les remettre (au contraire, plus de 90% des travailleurs en incapacité de longue durée sont licenciés) ; les aménagements de travail (poste, horaire...) ne sont presque pas utilisés ([avis 2016-12](#)) ;
 - c. le projet de réforme en cours dans la Fonction publique manque d'ambition et ne permettra pas d'atteindre le quota légal des 3% ([avis 2018-32](#)) ;
 - d. les contrats d'apprentissage professionnels (CAP) ne sont plus couverts par la sécurité sociale ([avis 2018-20](#)) ;
9. Un nouveau contrat de gestion SNCB qui permet des voyages ferroviaires pour tous: l'accessibilité aux PMR est devenue un enjeu de société ; le précédent contrat de gestion qui prenait fin en 2012 n'a pas été renouvelé ; l'accessibilité des services ferroviaires pour tous doit figurer parmi les priorités de la SNCB pour le prochain contrat de gestion ([avis 2015-30](#)) ;
10. Mise en œuvre du Protocole actes infirmiers : la reconnaissance légale de la délégation de soins ne peut plus attendre, car des milliers de professionnels et de familles travaillent dans l'illégalité et ne sont pas reconnus dans leurs aides indispensables apportées aux personnes handicapées et malades ([avis 2017-15](#), [avis 2017-08](#), [note-de-position-cadre-de-soins](#)) ;
11. Mise en œuvre du statut d'aidants proches : la mise en œuvre de l'accompagnement concret des aidants proches est urgente ([note-aidants-proches](#)) ;
12. Intégrer dans l'Institut Droits de l'Homme en création les droits et besoins des personnes handicapées.

Le CSNPH est conscient que ce qu'il demande n'est pas peu, mais en même temps plusieurs de ces demandes ne sont pas neuves. En tant que Ministre référent du handicap, vous ne disposez pas pour autant de la compétence de fond sur certains points et devrez consulter vos collègues, qui nous lisent en copie. Pour d'autres points un travail préparatoire a été réalisé par vos prédécesseurs, par d'autres cabinets ou par l'administration. Vous pourrez en récolter les fruits dans les prochains mois !

Personne de contact : Véronique Duchenne

E-mail : info@ph.belgium.be
<http://ph.belgium.be>

Et si tout n'est pas prêt à temps sous le sapin de Noël, nous le comprendrons. Le lapin de Pâques peut aussi avoir quelque chose à faire !

Certain que vous souhaitez collaborer à un monde plus humain et plus inclusif, le CSNPH nourrit l'espoir de voir ses vœux exaucés.

En restant à votre disposition pour toute précision, recevez, Monsieur le Ministre, mes salutations les plus respectueuses.

Au nom du CSNPH
La Présidente :

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Gisèle Marlière', with a stylized flourish extending from the end.

Gisèle MARLIÈRE